

L'ECHO de Peisey

Le bulletin municipal de Peisey-Nancroix

n°23 Août 2019



ÉDITO

Cette dernière année de mandat représente un aboutissement dans beaucoup de dossiers avec, notamment la signature d'une nouvelle Délégation de Service Public pour une durée de 30 ans entre le SIVOM de Landry-Peisey et ADS, la finalisation de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la clôture de l'enquête publique relative au projet de centrale hydroélectrique sur le Ponthurin permettant de lancer le projet, la fin des travaux à l'entrée du village avec la réhabilitation et l'embellissement de la Place Roscanvel et enfin, l'achèvement des grands travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides.

L'embellissement général de la Commune a été récompensé d'une première fleur en 2016 et les efforts en matière de fleurissement, d'harmonisation des panneaux d'information touristique et de signalétique, ont été multipliés durant ces trois dernières années

ce qui permet d'envisager une candidature à la deuxième fleur en ce début d'été 2019.

En parallèle de ces travaux, la Commune continue d'œuvrer en faveur de l'accroissement des services publics avec la création d'un service de garderie périscolaire, de restauration scolaire, une micro-crèche mais également avec l'essor des prestations culturelles grâce à des séances de loisirs créatifs et des animations gratuites proposées à la bibliothèque et au Musée.

La fin du mandat approche et nous sommes heureux d'avoir pu œuvrer dans l'intérêt général à la valorisation de notre territoire. Une réunion publique de bilan de mandat sera ainsi organisée le jeudi 12 septembre prochain pour évoquer avec vous l'ensemble de ces actions.

Bon été à tous !

Laurent TRESALLET

La population rajeunit et les services de l'enfance s'adaptent!

Depuis ces 5 dernières années, la population de Peisey-Nancroix évolue comme nous le prouve l'augmentation progressive du nombre de naissances dans la Commune. En effet, nous recensons une dizaine de naissances chaque année ainsi qu'une augmentation significative des inscriptions à l'école avec une classe de Petite Section allant de 4 élèves il y a 4 ans, à 15 élèves prévus pour la rentrée 2019-2020.



La population rajeunit et la Municipalité en est ravie. Un des objectifs du mandat était d'inciter les familles à venir s'installer durablement sur la Commune, et cette augmentation manifeste des naissances est un bon indicateur quant à la réalisation de celui-ci.

La Commune a toujours eu à cœur de s'adapter rapidement aux besoins des familles et les services de l'enfance se sont progressivement développés.

Au sein de l'école, nous avons commencé avec un accueil en panier-repas et garderie pour le temps du midi qui est devenu en partie cantine scolaire avec fourniture des repas à la rentrée 2018-2019, service qui sera reconduit à la rentrée 2019-2020.



La Commune a également engagé le recrutement d'une deuxième ATSEM pour seconder le personnel enseignant et renforcer l'encadrement des services de restauration scolaire.

Accueil Périscolaire

La garderie périscolaire a été mise en place à la demande des parents d'élèves en 2012. Cependant, le service était uniquement disponible en saison hivernale, excepté en 2014 où une ouverture à l'année avait été testée mais non reconduite du fait d'un effectif d'enfants inscrits trop faible en intersaison.

À la rentrée 2019-2020, pour répondre aux nombreuses demandes des familles, la garderie périscolaire sera mise en place pour toute l'année scolaire pour un nouvel essai que nous espérons concluant en matière de fréquentation.



Les services de la petite enfance ont également évolué, avec la mise en place d'un service de micro-crèche depuis deux ans et le développement du service de garderie sur le territoire.



Aujourd'hui la PMI nous autorise à accueillir 10 enfants en micro-crèche dans les locaux du chat botté et le service est ouvert à l'année avec une pause au mois de mai.



Depuis cet été, dans le cadre de la politique enfance jeunesse, un partenariat avec l'Espace Associatif Cantonal (EAC) et la Communauté de Communes des Versants d'Aime a également été mis en place pour expérimenter un service d'accueil décentralisé du centre socio-culturel de l'EAC dans les locaux du Chat Botté.

Ce service uniquement proposé sur réservation à l'EAC est gratuit, et ouvert à tous. Il permet aux personnes qui le souhaitent de déposer ou récupérer les enfants le matin et le soir pour un moment d'accueil au Chat Botté avant qu'ils ne rejoignent les locaux de l'EAC à Aime, et ses multiples propositions d'animations et d'ouverture culturelle.

La Mairie recrute !

Vous êtes titulaire d'un CAP, BEP ou équivalent petite enfance et vous souhaitez rejoindre l'équipe scolaire à la rentrée prochaine ?

Envoyez-nous vos CV et lettre de motivation au plus vite !

La fête de l'école !



Vendredi 28 juin, les élèves de l'école des Petits Montagnards ont offert un beau spectacle pour la Fête de l'école. Accompagnés de leurs enseignants et ATSEM, Sébastien, Nadine, Vanessa et Séverine, ainsi que d'une intervenante d'Orchestre à l'école, les élèves ont tour à tour dansé, chanté et joué de leurs instruments.

Ce spectacle a en effet été le point d'orgue d'Orchestre à l'école, programme suivi tout au long de l'année par les élèves de CE2-CM1-CM2, qui leur a permis de découvrir des instruments comme le trombone, le cor ou les percussions, et d'apprendre à jouer en harmonie.

La fête de l'école s'est ensuite conclue autour d'un pot regroupant élèves, parents et enseignants, dans une ambiance conviviale.



La rentrée des loisirs créatifs!

Les cours de loisirs créatifs du mercredi matin accueilleront cette année les Grandes Sections de maternelles, de nombreux parents nous en ayant fait la demande.

Pour les Grandes Sections, les CP et les CE1, les cours se déroulent de 9h00 à 10h30.

Pour les CE2, CM1 et CM2, les cours se déroulent de 10h30 à 12h00 en mairie.

Les matinées de l'été !

Cet été encore Véronique vous accueille sur la terrasse du Musée le vendredi de 9h00 à 12h00. Deux ateliers sont proposés : le premier est dédié aux « Sherlock Holmes » en herbe sous forme d'Escape Game en version livre, de belles énigmes à résoudre seul ou en équipe.



Le second est dédié à la flore, le savoir et le talent de votre hôtesse sont à votre disposition pour l'étude, en dessin ou à l'aquarelle, de la botanique à la manière des planches anciennes.

Cette année de nouveau, le succès est au rendez-vous !

Il vous reste quelques vendredis pour profiter de ces ateliers proposés par la bibliothèque.

Bonne humeur garantie ! C'est gratuit, le matériel est fourni et vous pouvez partir et venir à votre guise ! Ouvert à tous niveaux.



La bibliothèque

La bibliothèque s'enrichit de nouveautés littéraires de tous les genres et notre collection de BD adultes est à la pointe des dernières créations.

Le département enfant est à l'honneur avec son espace Montessori et un réaménagement prochain de la salle. De belles acquisitions de livres ont été réalisées au cours de l'année, et d'autres sont encore à



Les animations de la rentrée à la bibliothèque !

Lors des loisirs créatifs, les CE2, CM1, CM2, ont participé à la création un théâtre en 3D sur une pièce que nous présenterons lors d'une soirée pyjama fin septembre à la bibliothèque.

Une autre soirée est programmée fin décembre à l'occasion des fêtes de Noël sur le thème de l'ours Paddington.



Délégation de Service Public du domaine skiable de Peisey-Vallandry

Comme déjà évoqué dans différentes publications expliquant la procédure d'une nouvelle délégation de service public pour la gestion du domaine skiable de Peisey-Vallandry, un accord final vient d'être signé officiellement le 9 Juillet 2019.

Les deux communes, à travers le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiples) ont scellé un contrat d'une durée de trente ans avec la société ADS, filiale de la Compagnie des Alpes. Un partenariat nouveau est ainsi établi au sein d'un aménagement sur quatre communes (Peisey, Landry, Bourg-St-Maurice et Villaroger), composantes de l'espace Paradiski, relié à la Plagne, en permettant à chacune de garder son identité propre.

Une structure de concertation permanente est constituée pour la mise en œuvre et le suivi des aspects du contrat répondant au cahier des charges suivant :

Calendrier d'aménagement prévisionnel sur les 5 ans à venir :

- Remplacement du télésiège le « Vallandry » par une télécabine 3000 personnes/heure à terme avec un garage de stockage des cabines 10 places au sommet.
- Création d'une salle hors sac et aire de pique-nique avec toilettes au sommet.
- Réaménagement d'une zone de ski enfants et débutants sur la partie arrivée.
- Front de neige station à modifier en fonction de l'appareil, du besoin d'une zone de rassemblement, d'animation, d'après ski et d'aire de jeux l'été.
- Remplacement du télévillage avec arrivée au niveau du Vanoise Express par un appareil à définir et le tracé éventuel d'une piste de luge à son aplomb.
- Aménagement et sécurisation du front de neige de Plan Peisey vu l'important flux de skieurs, du besoin d'une aire de rassemblement, d'animation, d'après ski et d'une aire de jeux d'été autour du Vanoise Express.
- Création d'une piste bleue par retour au-dessus du Club Med et d'une piste ludique en forêt.
- Étude d'un retour Combe en évitant la route des Vernettes en vue du démontage du téléski vétuste (40 ans) sur une pente plein sud à l'enneigement aléatoire.
- Extension du réseau de neige de culture sur différentes pistes.
- Renouvellement du matériel de damage, véhicules, caisses Plan, cabane RM, toilettes, signalétique, informatique.

Ces premiers investissements sont de l'ordre de 25M€.

ADS demande aux communes la création de quelques centaines de lits locatifs nouveaux afin d'assurer une amélioration du chiffre d'affaire garantissant les amortissements.



Propositions au-delà des 5 premières années (2025-2050) :

- Remplacement du TSD de PEISEY par une télécabine équivalente à celle de Vallandry.
- Remplacement du Télésiège du Grand Col par un TSD 6 places.
- Remplacement du TSF 2300 par un appareil plus performant.
- Remplacement du TSD Derby
- Remplacement du TSD Grizzly.
- Renforcement du réseau neige de culture.
- Création d'itinéraires ludiques naturels et de randonnée.
- Aménagement d'un espace thématique expérientiel autour du télésiège le Parchey.
- Création d'un espace débutant réaménagé au sommet du TSD Peisey avec tapis roulant.

Les aménagements à moyen et long termes seront réactualisés périodiquement en fonction de l'évolution de l'enneigement, des sports d'hiver en général, de la population touristique de la station, des nouvelles pratiques.

En contrepartie de cette délégation exclusive de service public, le SIVOM demande à ADS des contributions diverses:

- Le versement d'une redevance du chiffre d'affaire.
- Le versement des taxes communales et départementales liées aux remontées mécaniques installées.
- ADS s'engage à affecter aux investissements 50% de sa capacité d'autofinancement (CAF) cumulée sur la durée du contrat de 30 ans de l'ordre de 70M€.
- Une clause de « revoyure » d'exécution du contrat est prévue tous les 6 ans en concordance avec la durée des mandats électoraux des communes.
- D'autres participations que les investissements propres au domaine skiable qu'il a été convenu de traiter au travers de conventions particulières comme suit :

Domaine Nordique : ADS propose d'assurer à sa charge le damage de l'ensemble des pistes de fond et itinéraires piétons y compris le chemin d'accès aux Vernettes et la liaison Plan - Nancroix.

La sécurité, l'accueil et le balisage restent à la charge du centre nordique municipal.

Service de navettes : La vallée de Peisey-Vallandry étant très étendue, un service de navettes est nécessaire mais représente un coût important. ADS accepte de participer au financement avec le SIVOM de Landry-Peisey.

L'Office de Tourisme : Celui-ci fonctionne en association, il a en charge l'accueil, la communication, l'animation de la station et il est doté d'un service de centrale de réservation. Ses ressources sont essentiellement assurées par le SIVOM et par différentes recettes de cotisations, publicités, animations pour un budget de 850 000 € sur 2,5 sites. Il demande des budgets et du personnel pour avoir de la visibilité et assurer les services touristiques en adéquation avec notre destination multi-activités.

ADS accepte de participer en moyens humains et financiers, en fonction de projets d'animation et d'un programme de communication à construire.

Ski club : ADS apportera directement sa participation au ski club de Peisey-Vallandry.

Un vrai partenariat

La tarification des forfaits est soumise à homologation par chacune des communes sur l'ensemble des domaines. Un tarif journée petit domaine et un forfait dit « petit skieur/débutant » sera propre à Peisey-Vallandry.

Une stratégie touristique et de communication globale est en cours afin que nos atouts respectifs s'additionnent.

Les municipalités et la société ADS souhaitent que des liens soient renforcés au quotidien pour une meilleure gestion partagée de notre destination touristique dans son ensemble et surtout avec plus d'anticipation au service de nos populations et de nos hôtes.



Station Classée de tourisme

La station de Peisey-Vallandry a été classée Station de Tourisme le 14 juin 2019 par décret ministériel.

Ce classement permet donc aux Communes de Peisey-Nancroix et de Landry d'obtenir une dérogation au transfert obligatoire à la COVA de leur compétence en matière de promotion du tourisme et de celle en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristiques prévu par la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe. Suite, à la dérogation permise grâce à ce classement, le SIVOM de Landry-Peisey conserverait ces deux compétences. La Municipalité se réjouit de ce classement valable 12 ans qui permet donc à la station de rester autonome en matière de promotion touristique et à l'office de tourisme de rester un office indépendant en évitant de devenir un bureau d'information de l'office de tourisme intercommunal.



La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision générale d'un Plan Local d'Urbanisme est un long processus de 3 ans et elle passe par des étapes obligatoires :

- ⇒ **Le diagnostic de l'existant**
- ⇒ **Le Projet Aménagement Développement Durable (PADD)**
- ⇒ **Le zonage**
- ⇒ **Le règlement**
- ⇒ **La mise à jour des schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales**
- ⇒ **La gestion de l'eau**

Un **diagnostic de l'existant** a été réalisé dans plusieurs domaines :

- ⇒ socio-culturel,
- ⇒ agricole,
- ⇒ environnemental,
- ⇒ patrimonial (inventaire des chalets d'alpage),
- ⇒ touristique,
- ⇒ technique (état des lieux des réseaux de distribution ou d'assainissement).

La synthèse des diagnostics est ainsi matérialisée dans le dossier de présentation.

Une fois cette étape achevée, il convient d'établir le projet de développement communal qui se traduit par un document fondamental **le PADD**.

Ce projet se décline au travers de deux documents de mise en œuvre : le règlement et le plan de zonage.

Le **règlement** précise l'ensemble des contraintes d'implantation en fonction des différentes zones du territoire :

- Les zones urbanisables
- Les zones agricoles
- Les zones naturelles

Ces zones sont déclinées en sous zones en fonction de leurs localisations et de leurs affectations en terme de développement, par exemple, pour l'habitat touristique, les loisirs, la création de parking, l'implantation de bâtiments agricoles, la gestion des déchets verts et inertes, etc.

Le projet de développement doit contenir les schémas directeurs d'assainissement et de distribution.

Les différentes étapes de ce dossier ont été présentées à la population à l'occasion de trois réunions publiques et avant validation par le Conseil Municipal, une présentation a été réalisée auprès des Personnes Publiques Associées (PPA).

Les conseillers municipaux ont validé le projet de PLU lors du Conseil Municipal du 1er avril 2019 et le dossier complet est actuellement en cours d'instruction par les PPA et les services de l'état avant de faire l'objet d'une enquête publique qui aura lieu courant octobre.

L'ensemble des documents constituant le dossier de PLU est consultable en Mairie sur rendez-vous.



Avis favorable du commissaire enquêteur pour le projet de centrale hydroélectrique sur le Ponthurin !

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Ponthurin, une enquête publique a été ouverte du 3 Juin au 3 Juillet dernier en mairies de Peisey-Nancroix et Landry.

Une quarantaine de personnes s'est exprimée par courriel et 9 entretiens ont eu lieu avec le commissaire enquêteur.

Après avoir analysé et répondu à l'ensemble des observations formulées par les citoyens et associations locales, le commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions et donne un avis FAVORABLE au projet.

Cet avis est motivé selon les raisons suivantes : le projet est d'intérêt général et contribue à la volonté de la Commune de valoriser les ressources de son territoire ; les mesures proposées en faveur de l'environnement sont adaptées aux enjeux du site comme le constatent la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et l'Agence Française pour la Biodiversité ; les compétences du maître d'ouvrage, de par ses dernières réalisations et son expérience, sont rassurantes pour le chantier envisagé.

L'intégralité du rapport du commissaire enquêteur sera rendu public.



Cet avis prouve à nouveau le sérieux et la qualité du travail effectué ces dernières années et confirme que l'on peut tout à fait développer un projet de centrale hydroélectrique adapté et intégré dans son environnement.

Les élus tiennent à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce dossier et attendent désormais l'arrêté du Préfet de la Savoie afin de lancer les travaux envisagés début d'année prochaine !

Concernant le Nant Benin, le Conseil Municipal actuel ne souhaite pas poursuivre ce projet et préfère se concentrer sur le projet du Ponthurin.

Villes et Villages Fleuris : en route pour la 2^{ème} Fleur !

La saison estivale bat son plein et vous avez pu constater qu'à nouveau cet été, les rues des villages et hameaux se sont parées de leurs plus beaux atours floraux. 110 jardinières, 10 bacs, 31 massifs en pleine terre agrémentés de plantes et de fleurs harmonisées sur les tons jaune-orange-rouge ont été installés au printemps.



Nous vous encourageons vivement à penser à ordonner vos extérieurs et à continuer vos efforts pour protéger notre bel environnement communal !



La Commune œuvre sans cesse pour réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement de notre territoire en pratiquant le fauchage raisonné, en supprimant l'utilisation des pesticides et désherbants, en utilisant du paillage et du compost pour le fleurissement, en harmonisant le mobilier urbain, et en réalisant des grands projets d'embellissement notamment avec la Place Roscanvel et l'enfouissement des réseaux.



Le dévouement de tous est important dans la protection de l'environnement que récompense ce label des Villes et Villages Fleuris et nous vous remercions de votre implication !

La visite du jury pour la 2^{ème} Fleur se déroulera le 4 septembre !

Les travaux de réhabilitation de la Place Roscanvel touchent à leur fin!

Depuis 2017, la place a accueilli divers ouvrages pour embellir l'entrée du village, ralentir la circulation, augmenter la capacité du parking et créer un vrai centre village autour de la place et de l'Office de Tourisme.



Ces travaux se sont déroulés en trois phases :

En 2017, l'aménagement devant la salle polyvalente, le prolongement du busage du ruisseau, la réfection du réseau d'eau potable et l'enfouissement de la ligne moyenne tension jusqu'à Moulin.

En 2018, l'aménagement de 11 places de stationnement à l'entrée de la place Roscanvel et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.



En 2019, l'aménagement de 60 places de stationnement et le déplacement des voies de circulation, le déplacement et l'habillage du grappin de moloks, l'aménagement de 2 arrêts de bus.

Il ne restera que les travaux de finition, de mise en place de l'éclairage public et du marquage au sol qui seront réalisés d'ici l'automne 2019.



Borne de recharge pour véhicule électrique



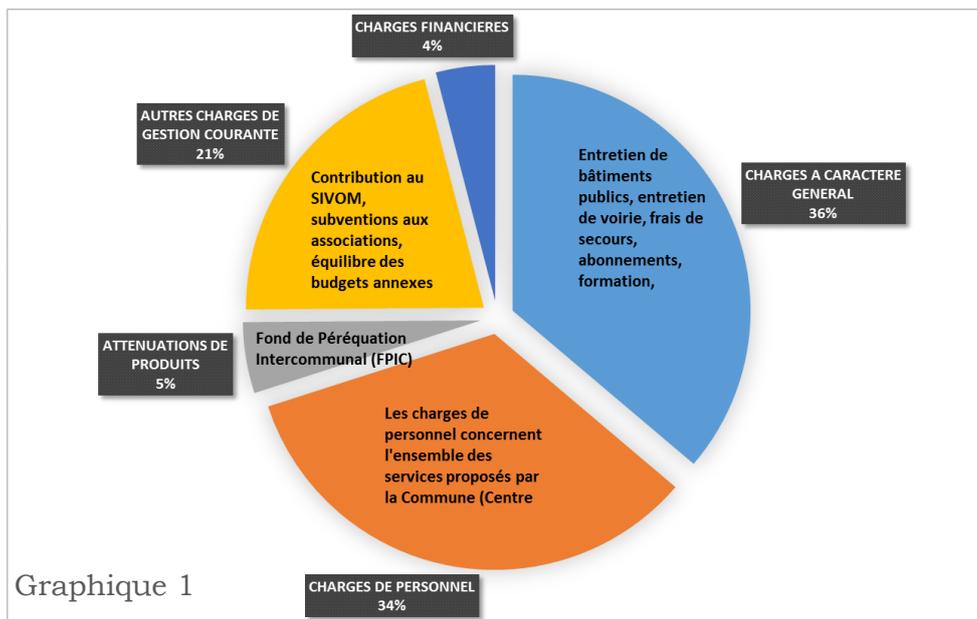
Depuis quelques semaines, la Commune s'est doté de deux points de recharge pour véhicule électrique dont les deux places réservées sont matérialisées en vert sur le parking route de Champadret.

Il y a donc deux prises de charge T2S de 4 à 22 kW.

Le service est gratuit pour le moment !

BILAN 2018

RÉPARTITION DES DÉPENSES COURANTES EN 2018



Le graphique 1 présente la répartition des dépenses réalisées durant l'année 2018.

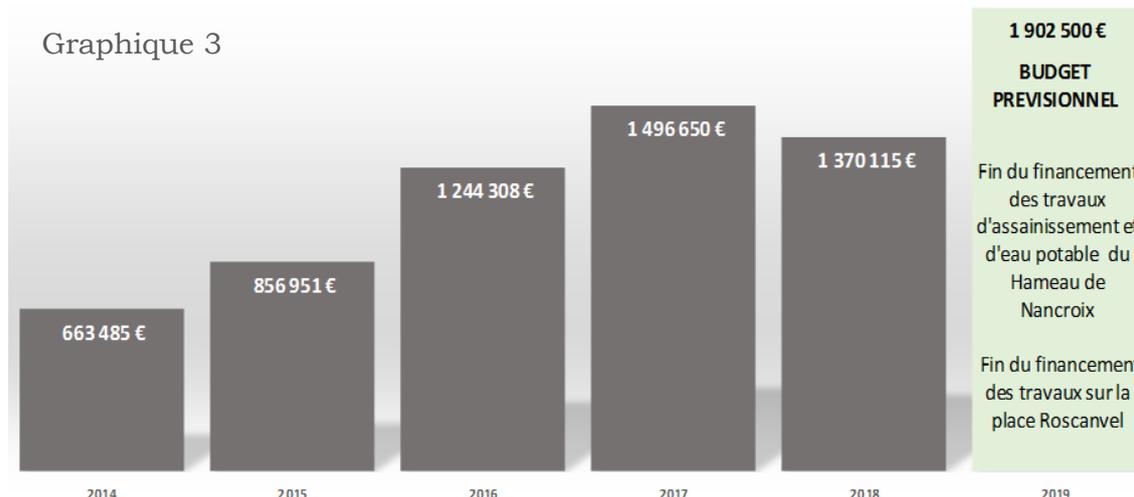
À noter, les charges de personnel qui restent en deçà des dépenses courantes.

ÉVOLUTION DES CHARGES COURANTES DEPUIS 2013

La hausse du poste de dépenses courantes est essentiellement due à d'importants travaux de voirie en 2018 suite à l'hiver rigoureux 2017/2018.



LES DÉPENSES DE TRAVAUX



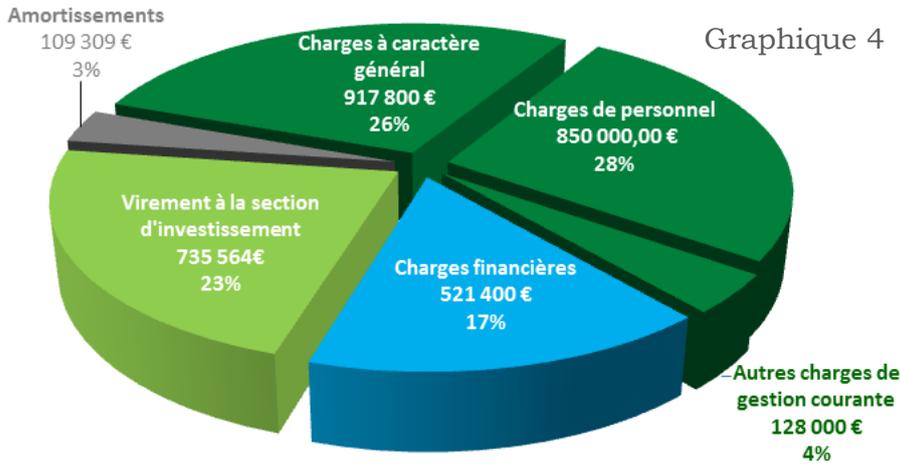
Les dépenses d'investissement en 2018 se caractérisent par la finalisation des deux gros chantiers engagés depuis le début de ce mandat : les travaux de raccordement à l'assainissement collectif ainsi que la sécurisation et l'embellissement de la place Roscanvel.

Présentation du budget en 2019

Le 04 mars 2019, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité un budget de dépenses et de recettes prévisionnelles pour l'année 2019. Le fonctionnement et l'investissement sont présentés dans les graphiques ci-dessous.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 373 073 €

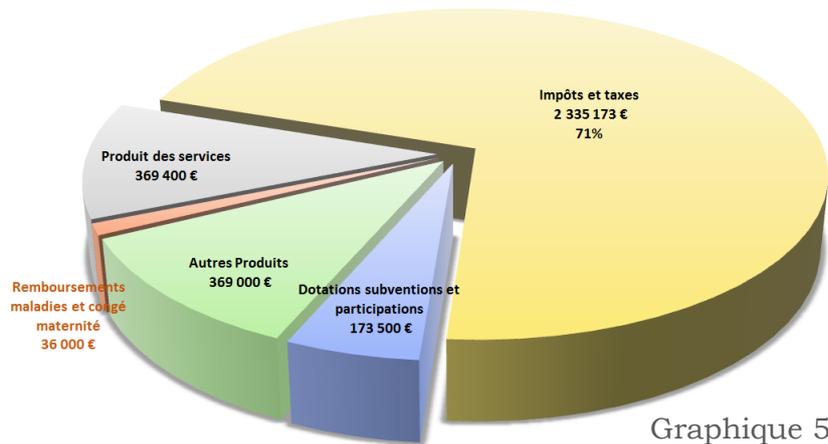
DÉPENSES : TOTAL 3 373 073 €



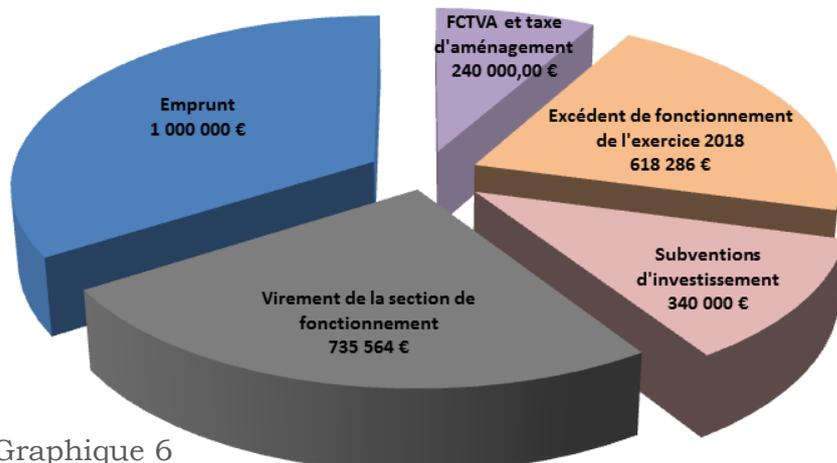
Un pourcentage important du poste « Virement à la section d'investissement » permet de financer les investissements prévus en 2019.

RECETTES : TOTAL 3 373 073 €

Les recettes des impôts et taxes restent les plus importantes et représentent 71 % des recettes totales de fonctionnement. Les autres produits sont importants grâce à la vente de 2 biens : la maison forestière et un local sur Plan Peisey.



La section d'investissement s'équilibre à 3 131 566 €



Pour terminer le programme d'investissement, les recettes d'investissement devront être complétées par un emprunt de 1 000 000 €.

Reprise de la route de La Gurraz

Suite à la demande de réfection du chemin rural allant à l'épinerie, deux jours de participation bénévole ont été organisés début juin. La Commune tenait à remercier l'implication des habitants de La Gurraz, de Gérard Tresallet et de l'équipe du Refuge d'Entre Le Lac dans les travaux de reprise de la route.



Les matériaux, le tractopelle et la pelle mécanique ont été mis à disposition par la Commune pour effectuer une réfection de la route avec du tout-venant et des revers d'eau ont été installés par les habitants de La Gurraz.

Cette voie accessible en voiture reste un accès à protéger et à utiliser de façon restreinte. Nous vous remercions d'être vigilant sur votre vitesse.

Repas des Aînés du CCAS

Le dimanche 17 novembre 2019, le CCAS organisera son repas annuel des aînés. Tous les habitants de la Commune de plus de 65 ans sont invités à venir participer à ce moment de convivialité offert par le CCAS de Peisey-Nancroix. Le repas sera assuré par Philippe Traiteur de Savoie, et l'animation par Sugar Lady.

Les inscriptions se font en Mairie et sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2019.

CCAS

Le CCAS recrute toujours des membres extérieurs au Conseil Municipal, n'hésitez pas à contacter la Mairie si vous êtes intéressés pour participer au conseil du Centre Communal d'Action Sociale !

Le CCAS de Peisey-Nancroix vous invite à son repas des Aînés le
Dimanche 17 novembre 2019



Animation
par Sugar
Lady

*Sur le thème les
Dames de Peisey*

Inscription en mairie jusqu'au 31 octobre 2019
Invitation valable pour tous les habitants de Peisey-Nancroix
de plus de 65 ans



Le recensement citoyen une obligation légale pour tous les jeunes Français, garçons et filles

Vous allez avoir 16 ans, ou vous avez 16 ans depuis peu ? Vous êtes concerné par le recensement !

Il est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire à la mairie de votre domicile. Pour cela rien de plus simple : venez en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile des parents ou une attestation d'hébergement si vous êtes majeur. Si vous n'êtes pas à Peisey aux horaires d'ouverture de la mairie, l'un de vos parents peut effectuer les démarches pour vous.



Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...) et aucun autre original ne pourra vous être délivré.

A quoi ça sert ?

En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit à la Journée Défense et Citoyenneté, pour laquelle vous serez convoqué dans les 10 à 12 mois suivants votre recensement. Vous êtes également inscrit d'office sur les listes électorales de votre commune pour pouvoir voter dès vos 18 ans.

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, vous pouvez toujours faire régulariser votre situation jusqu'à vos 25 ans. Pour les régularisations après délai, la convocation mettra plus de temps à vous parvenir.

Cimetière

Après l'intervention de la Commune sur les parties publiques du cimetière (engazonnement, nettoyage, plantation, etc.), des membres du club des Monts d'Argent ont organisé une opération de nettoyage, désherbage des nombreuses tombes délaissées, et nous les en remercions.

Notre cimetière classé attire de nombreux visiteurs, c'est pour cela que nous nous efforçons de lui rendre un aspect jardiné.

Nous vous invitons à nous soutenir dans notre effort d'embellissement pour que cet endroit de recueillement puisse être agréable à tous.

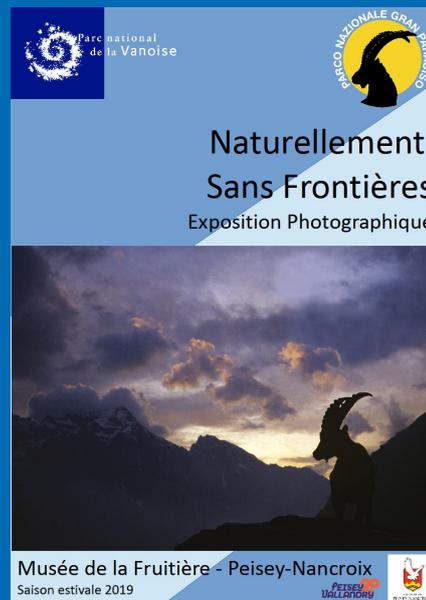
Réunion publique : Le bilan du mandat

Le Conseil Municipal vous convie à une réunion publique le jeudi 12 septembre 2019 pour vous présenter le bilan du mandat 2014-2020, reprenant des informations sur les différents travaux qui ont rythmé le mandat, sur l'évolution des différents services à la population, le budget, les différents projets qui contribuent au renouveau de la station et à son attractivité, la révision du PLU.

Musée :

Retrouvez les expositions de cet été au Musée de la Fruitière :

Venez redécouvrir l'histoire de Peisey et plus particulièrement l'histoire minière et l'expo photo du Parc National de la Vanoise réalisée en collaboration avec le Parc National Italien du Gran Paradiso intitulée « Naturellement sans Frontières ».



Ouvert du lundi au jeudi de 15h à 18h.

Etat Civil 2019

Naissances

Alison POCCARD-CHAPUIS

Kyle VILLIBORD

Adrien VIENNE NURIT

Décès

Jean-Pierre DEVILLE

David COCKS

Roland VILLIOD

Gilbert MARCHAND-MAILLET

